Société des établissements de plein air du Québec

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-16797-X
ISSN: 0833-028X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, le 30 septembre 1986

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec, Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et directeur général,

Michel Noël de Tilly

Québec, le 30 septembre 1986

Table des matières

Mandat de la Société 9

Le conseil d'administration 10

Dirigeants et cadres supérieurs 11

Message du président et directeur général 13

Les établissements 15

Parc du Mont Saint-Anne 15

Les campings 15

Anticosti 16

Auberge Le Domaine 16

Le Manoir Montmorency 17

Auberge du Fort-Prével 17

États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1986 19

Rapport des vérificateurs 20

Notes complémentaires 23

Annexes 26

Mandat de la Société

Constituée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984, la Société a pour objet:

1. d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de la loi;
2. de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

Le conseil d'administration

Monsieur Michel Bérubé
Président et directeur général
Verreault Frontenac inc.
Charlesbourg

Madame Diane Chayer
Consultante en développement
personnel et organisationnel
Montréal

Madame Claudette Cornellier
Vice-présidente exécutive
Bernard & Associés
Montréal

Monsieur Bernard Harvey
Sous-ministre adjoint
Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
Québec

Monsieur Romuald Lemay
Secrétaire-trésorier
Pluritec ltée
Trois-Rivières

Monsieur Michel Noël de Tilly
Président et directeur général
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

Monsieur Claude Tremblay
Comptable agréé
Associé de la firme de comptables
Deloitte, Haskins & Sells
Montréal

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur
des services juridiques
Société des établissements
de plein air du Québec

Dirigeants et cadres supérieurs

Michel Noël de Tilly
Président et directeur général

Claude Tremblay
Vice-président, finances et administration

Claude Beaudoin
Directeur — Parc du Mont Sainte-Anne

Ghislain Bernard
Directeur des ressources humaines

Langevin Gagnon
Directeur des établissements hôteliers

Jacques Gariépy
Directeur du développement

Annie Jaud
Directrice du marketing

Jean Lortie
Directeur du budget, de la trésorerie
et des ressources matérielles

Pierre Martel
Directeur — Anticosti —
et directeur des campings

Message du président et directeur général

Constituée le 20 mars 1985 par l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, la Société débutait officiellement ses opérations le 8 juin 1985. C'est en effet à cette date que la Société se voyait transférer, par décret, certains établissements, soit les équipements et terrains du Parc du Mont Sainte-Anne, du Manoir Montmorency et de l'Auberge du Fort-Prével, d'un réseau de neuf (9) campings (Fort-Témiscamingue, Amqui, Voltigeurs, Stoneham, Côte Sainte-Catherine, Côteau-Landing, Pointe-des-Cascades, Baie-de-Percé et Kénogami) répartis à travers le Québec, ainsi que les équipements des réserves fauniques de l'île d'Anticosti et de la Vérendrye. Le même décret fixait le prix du transfert de ces biens meubles et immeubles à 25 100 000 $, lequel a été payé au Gouvernement par l'émission de 251 000 actions de la Société.

En régie gouvernementale, alors que l'emphase était davantage mise sur la mission sociale de ces équipements plutôt que sur leur autofinancement complet, l'opération de ces établissements occasionnait, pour l'ensemble, des coûts nets qui ont dépassé les 9 000 000 $ à la fin de l'exercice 1984-1985.

Le premier budget de fonctionnement de la Société, tel qu'approuvé par le Gouvernement, prévoyait pour l'exercice 1985-1986 une perte avant amortissement de 3 553 400 $, devant être comblée par une subvention d'équilibre de même montant.

L'élaboration de plans de redressement adaptés à chacun des établissements et leur mise en application rapide ont contribué dans une large mesure à améliorer sensiblement les performances financières anticipées et à ramener la perte ajustée avant amortissement, à la fin de l'année financière, à 1 761 000 $, réduisant du même coup de 1 792 400 $ le montant prévu de subvention d'équilibre.

Au niveau des établissements, le Parc du Mont Sainte-Anne a vu ses revenus croître à 9 336 000 $ par rapport aux 6 918 000 $ générés au cours de l'exercice précédent. Il s'agit là d'une amélioration remarquable due en grande partie à une forte augmentation de la clientèle qui a ainsi conféré au Parc du Mont Sainte-Anne, au niveau de l'achalandage, le premier rang des centres de ski canadiens.

En ce qui concerne les autres établissements, les résultats d'opération sont dans tous les cas supérieurs à ceux réalisés l'année précédente. Toutefois, les efforts de redressement seront plus apparents dans les états financiers du prochain exercice, puisque la saison 1985-1986 était en cours de réalisation lorsque les équipements ont été transférés à la Société en juin 1985.

Au chapitre des immobilisations, la Société a réalisé des travaux d'une valeur de 3 730 000 $. Ces investissements se répartissent entre les établissements de la façon suivante:

— Parc du Mont Sainte-Anne:	2 797 000 $
— Anticosti:	227 000 $
— Réseau des campings:	87 000 $
— Manoir Montmorency:	274 000 $
— Le Domaine:	112 000 $
— Fort-Prével:	34 000 $
— Administration:	199 000 $

Dans le cadre des efforts engagés pour optimiser le rendement de ses investissements, la Société a fait préparer un plan directeur d'aménagement pour le Parc du Mont Sainte-Anne. Certaines recommandations ayant trait à l'amélioration du domaine skiable, qui constitue la phase 1 du plan d'aménagement, ont déjà été mises en oeuvre, dont la construction de deux (2) nouveaux télésièges et de cinq (5) nouvelles pistes de ski avec enneigement artificiel. Ces travaux seront complétés pour la prochaine saison de ski.

Parallèlement, la Société a entrepris des consultations auprès des intervenants concernés par l'aménagement du pied des pentes de ski, où l'entreprise privée aura à prendre une place déterminante au cours des prochaines années.

Quant aux ressources humaines, les effectifs actuels comptent 101 employés réguliers et 747 employés occasionnels pour un total de 330 année-personnes. Parmi les employés réguliers, 82 ont été cédés du Gouvernement à la Société et conservent de ce fait, en vertu de la loi, un certain nombre de droits dont celui de retour dans la Fonction publique.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec s'est vu accrédité par le commissaire du travail, le 4 juin 1986, pour représenter l'ensemble des salariés des trois (3) unités de négociation de la Société. Depuis lors, les négociations visant à déterminer les conditions de travail des différentes unités d'accréditation ont été amorcées. Des ententes intervenues pour certains établissements ont permis des ajustements

importants qui tendent à rapprocher les conditions de travail héritées de la Fonction publique de celles du secteur privé.

Dans un autre ordre d'idée, le Gouvernement a clairement fait connaître son intention de revoir le rôle et les mandats de sociétés d'État, dont la Société des établissements de plein air du Québec. Dans cette perspective, la Société est à procéder à l'élaboration d'un dossier faisant ressortir les différents paramètres et les impacts d'une privatisation des terrains et équipements de camping qu'elle possède. À cette fin, elle s'est assurée de consulter les milieux concernés, et le résultat de ces consultations sera inclus au rapport qui sera transmis incessamment au ministre responsable de l'application de sa loi.

Quant aux perspectives futures, malgré le travail considérable qu'il reste à accomplir, la direction de la Société croit pouvoir atteindre l'autofinancement des opérations de ses établissements dès l'exercice 1987-1988. Ce serait dire qu'à sa troisième année d'opération, la Société aurait réussi à éliminer la nécessité de toute contribution gouvernementale pour assurer le fonctionnement des équipements déficitaires qui lui ont été confiés, soit un (1) an plutôt que prévu à l'origine.

Ces résultats ne seront toutefois possibles que par une implication majeure de tout le personnel de la Société dans l'application soutenue des redressements amorcés.

Je désire remercier mes collègues du conseil d'administration pour la disponibilité, l'intérêt et l'appui manifestés envers la Société tout au long de cet exercice financier, y compris les membres qui ont quitté en cours de route, madame Suzanne Chassé ainsi que messieurs André Dion, Gabriel Fortin et Michel Carpentier.

Je ne saurais enfin passer sous silence la contribution exceptionnelle de la direction et de l'ensemble des employés de la Société pour les résultats de notre première année d'opération qui ont permis de réduire de moitié la perte prévue avant subvention d'équilibre et qui permettent d'entrevoir l'autofinancement dans un avenir rapproché.

Le président et directeur général,

Michel Noël de Tilly

Québec, le 10 septembre 1986

Les établissements

Parc du Mont Sainte-Anne

Le Parc du Mont Sainte-Anne est un des établissements qui a fait l'objet d'un transfert à la Société des établissements de plein air du Québec le 8 juin 1985. Il était géré auparavant par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Son territoire de 77 kilomètres carrés est situé à l'intérieur des limites de deux (2) municipalités, soit Saint-Férréol-les-Neiges et Beaupré. On y retrouve un centre de ski alpin de renommée internationale doté d'un domaine skiable composé de 35 pistes de ski, de 15 remontées mécaniques, du plus puissant système de fabrication de neige au Canada, avec une couverture de quatre-vingt-deux pour cent (82 %) du domaine skiable, ainsi qu'une école de ski. Également, la Société a procédé, au cours du dernier exercice, à la construction d'un chalet-restaurant, situé au sommet des pistes 1 et 1A, qui s'ajoute aux bâtiments d'accueil et de services déjà existants. De plus, la majorité des remontées mécaniques installées à la fin des années 60 ont atteint leur durée de vie utile et devront par conséquent être remplacées au cours des prochaines années.

D'autres activités viennent compléter ce centre de plein air, soit un réseau de sentiers de ski de randonnée de 175 kilomètres, un terrain de golf de 18 trous, un terrain de camping de 166 emplacements, une piste cyclable de 6,5 kilomètres, des sentiers de randonnée pédestre, l'exploitation de la télécabine en période estivale, une piste de conditionnement physique et enfin, trois (3) tremplins de 30, 50 et 70 mètres.

L'activité ski alpin a été fréquentée par 559 014 jours-personnes au cours de la saison 1985-1986. Quarante pour cent (40 %) de cette fréquentation provient de la population locale et soixante pour cent (60 %) de l'extérieur. Cette activité fut offerte au public pendant 167 jours, soit du 16 novembre 1985 au 1er mai 1986 sans interruption.

Par ailleurs, le ski de randonnée a été ouvert au public 121 jours pour une fréquentation de 145 000 jours-personnes composée en majeure partie de clients locaux. De son côté, le golf a été fréquenté par 18 369 jours-personnes, du 20 avril 1985 au 20 octobre 1985.

Au chapitre des effectifs, 409 employés ont travaillé aux opérations des activités du Parc, 34 employés permanents et 375 occasionnels.

Par ailleurs, la Société a octroyé à l'entreprise privée plusieurs contrats visant l'exploitation en concession d'activités auxiliaires. Ainsi, l'ensemble de la restauration du Parc, l'opération de la boutique de ski et l'exploitation du golf ont été confiées à différents concessionnaires. Ces activités ont généré globalement quelque 130 emplois occasionnels.

Les dépenses d'immobilisations ont atteint 2 797 000 $, et sont reliées principalement à la construction du chalet de la Crête, à la modification de plusieurs pistes de ski alpin, à l'amélioration du système d'enneigement artificiel ainsi qu'à la conception d'un plan directeur d'aménagement.

De son côté, l'achalandage a globalement augmenté de façon significative. En ce qui concerne le ski alpin, cette augmentation a atteint seize pour cent (16 %) et a fait en sorte que le Parc du Mont Saint-Anne a été, au cours de la saison 1985-1986, le centre de ski le plus fréquenté au Canada.

Ces résultats laissent prévoir d'importantes répercussions sur le développement de l'économie régionale et sur l'industrie touristique.

Les campings

En plus du camping du Parc du Mont Saint-Anne, la Société gère neuf (9) autres terrains de camping dont huit (8) sur des terrains qui lui ont été transférés du Gouvernement et un (Côte Sainte-Catherine) sur un territoire appartenant à la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ce réseau offre à la clientèle touristique plus de 2 100 emplacements aménagés dont une majorité sont dotés d'un ou plusieurs services individuels (eau, électricité, égout). Afin de satisfaire à la demande, de quinze à vingt pour cent (15 à 20 %) des emplacements, selon l'endroit, ont été attribués à des campeurs saisonniers désireux de profiter des installations et infrastructures pour toute la période estivale, alors que les visiteurs non campeurs ont eu un plus large accès aux plages, piscines et autres équipements récréatifs.

La fréquentation de l'ensemble des campings a connu une augmentation d'environ onze pour cent (11 %) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 85 600 nuitées. De plus, 420 000 visiteurs ont profité des différentes plages et tables de pique-nique que la Société met à la disposition de sa clientèle.

Sauf aux campings de Baie-de-Percé et de Fort-Témiscamingue, la clientèle peut profiter de plages ou piscines. La surveillance de celles-ci est confiée à des moniteurs qualifiés.

Des aires de jeux pour adultes et enfants, des abris ou salles communautaires, de même qu'un programme spécifique d'animation complétaient dans la majorité des cas une infrastructure (emplacements, blocs sanitaires, etc.) de grande qualité.

La saison estivale 1985-1986 a été marquée de peu de changements apparents à la clientèle afin de respecter les engagements et la tarification prévue et annoncée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, responsable de l'exploitation des campings jusqu'au 8 juin 1985.

Campings exploités par la Société	Localisation	Nombre d'emplacements
Amqui	Près du village d'Amqui (route 132)	122
Baie-de-Percé	Au centre du village de Percé	155
Kenogami	À 20 km de Hébertville et 45 km de Jonquière	155
Fort-Témiscamingue	Village de Duhamel-Ouest, à 6 km au sud de Ville-Marie	83
Stoneham	Municipalité de Stoneham (route 175)	246
Voltigeurs	Wendover et Simpson/ Drummondville (Route 20)	592
Côte Sainte-Catherine	Côte Sainte-Catherine d'Alexandrie (route 138)	351
Côteau-Landing	Côteau-Landing (route 138)	142
Pointe-des-Cascades	Pointe-des-Cascades (route 338)	113
Mont Sainte-Anne	Saint-Ferréol-les-Neiges (Parc du Mont Sainte-Anne)	166

Anticosti

Le territoire géré par la Société à Anticosti couvre une superficie de 4 500 kilomètres carrés, soit l'ensemble de la réserve faunique de l'île d'Anticosti, et est exploité pour la chasse, la pêche et la villégiature.

La chasse du cerf de Virginie est l'activité dominante qui amène par conséquent la clientèle la plus importante sur le territoire. Pour la saison 1985, soit de septembre à décembre, 2 290 chasseurs ont été reçus par la Société dans ses 30 installations, soit les camps, les chalets ou les pavillons. Pour cette même saison, le succès de chasse se compare généralement aux résultats obtenus au cours des années précédentes.

De son côté, la chasse à l'orignal a attiré 36 groupes de trois (3) chasseurs qui ont également profité d'un excellent succès de chasse.

En ce qui concerne la pêche au saumon en pavillon, la Société a reçu 259 clients de la mi-juin à la fin août dans les pavillons *Jupiter 12*, *Jupiter 30* et *La Loutre*. En raison d'une température peu clémente, les résultats de pêche en début de saison ont été plus faibles que la normale, mais cette situation s'est rétablie par la suite.

Par ailleurs, l'activité de villégiature est une activité relativement récente qui vise à permettre aux clients de la Société de profiter des diverses installations sur l'île comme points de départ d'une exploration des différents attraits du territoire. Ainsi, certains chalets situés près de sites de pêche au saumon ou à la truite ont été mis en location.

Cette activité est toutefois tributaire des conditions d'accès à l'île et le coût du transport représente un obstacle à une augmentation de la clientèle dans ce type d'activité. Des efforts seront entrepris au cours de la prochaine année pour offrir des forfaits qui permettront de réduire ces coûts.

Au chapitre des réservations, la Société a mis en place, dès la fin de la saison d'opération, les mécanismes nécessaires pour qu'elles soient effectuées directement à Anticosti. Ainsi, le bureau situé à Port-Menier a été doté d'un nouveau système téléphonique et d'une ligne sans frais. Depuis, le degré de satisfaction de la clientèle témoigne du succès obtenu par cette opération.

Auberge Le Domaine

L'Auberge Le Domaine est une pourvoirie de pêche située au coeur de la réserve faunique La Vérendrye. La Société y exploite un réseau de chalets, d'équipements et de services auxiliaires mis à la disposition de la clientèle.

Au moment de la prise en charge de cet établissement, la Société y exploitait également un restaurant principalement fréquenté par les automobilistes usagers de la route 117. L'année d'opération a été marquée, entre autres, par l'octroi d'un contrat de concession pour l'opération de ce restaurant par l'entreprise privée.

Au chapitre des immobilisations, des sommes importantes ont été investies pour la restauration de chalets et bâtiments. De plus, certaines modifications

ont été apportées aux procédures de réservation et d'accueil des clients en vue de les simplifier et d'améliorer le service à la clientèle.

Au cours du prochain exercice, la Société entend poursuivre ses efforts de mise en valeur des sites du réservoir Cabonga et du lac Jean-Péré. Également, le réaménagement d'un certain nombre de chalets permettra d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil. De plus, les clients de cette pourvoirie pourront bénéficier de forfaits à la semaine et de forfaits de groupe.

Le Manoir Montmorency

Situé au sommet des chutes Montmorency, à Beauport, le Manoir Montmorency est un établissement hôtelier de soixante (60) chambres dont plusieurs présentent une vue panoramique sur les environs.

Cet établissement, ouvert de façon saisonnière en exclusivité aux personnes de l'âge d'or, a fait l'objet d'une importante réévaluation de ses orientations en cours d'année.

La Société a retenu l'idée d'en faire un établissement hôtelier «de classe» ouvert à tous en toutes saisons. L'hôtel continue cependant de donner la priorité à la clientèle des aînés en maintenant des tarifs et forfaits préférentiels.

Une fois ces orientations redéfinies, des investissements de l'ordre de 274 000 $ ont été effectués pour rénover une partie des chambres, moderniser la salle à manger, aménager un bar, rafraîchir divers locaux et améliorer la restauration.

Le prochain exercice financier témoignera des efforts de redressement déployés pour l'amélioration des résultats financiers.

Auberge du Fort-Prével

L'Auberge du Fort-Prével est un établissement hôtelier situé à Saint-Georges-de-Malbaie, dans le district de Gaspé, et est doté de 54 unités de motel, d'une piscine, d'un golf, de courts de tennis ainsi que de différents services auxiliaires.

Depuis sa prise en charge par la Société, l'Auberge du Fort-Prével continue d'affirmer sa vocation de destination touristique majeure en Gaspésie, axée sur la gastronomie et des activités sportives complémentaires.

En saison hivernale, l'Auberge est utilisée par la Commission scolaire régionale de la Péninsule à des fins d'enseignement de l'hôtellerie.

États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1986

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1986 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1986 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986, selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 10 septembre 1986

Société des établissements de plein air du Québec

Résultats et déficit

Exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

Revenus bruts	
Mont Sainte-Anne	9 336 $
Île d'Anticosti	2 471
Manoir Montomorency	1 399
Fort-Prével	514
Le Domaine	512
Campings	713
	14 945
Dépenses	
Mont Sainte-Anne	7 758
Île d'Anticosti	2 958
Manoir Montmorency	2 141
Fort-Prével	753
Le Domaine	564
Campings	1 386
	(15 560)
Profit (perte) d'opérations	
Mont Sainte-Anne	1 578
Île d'Anticosti	(487)
Manoir Montomorency	(742)
Fort-Prével	(239)
Le Domaine	(52)
Campings	(673)
	(615)
Autres dépenses	
Frais non répartis — siège social	(1 656)
Perte avant amortissement et subventions	(2 271)
Amortissement	(1 137)
	(3 408)
Revenus de subventions (annexe D)	2 271
Perte nette et déficit à la fin	**(1 137) $**

Société des établissements de plein air du Québec

Bilan du 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

Actif	
Éléments à court terme	
Encaisse	415 $
Comptes-clients	112
Stocks (note 3)	447
Placements à court terme (note 4)	2 000
Frais reportés au prochain exercice	258
	3 232
Immobilisations (note 5)	**27 204**
	30 436 $
Passif	
Dette à court terme	
Fournisseurs et frais courus	1 720 $
Salaires courus à payer	404
Dépôts de clients	1 146
Subventions perçues d'avance (annexe D)	681
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	7
	3 958
Dette à long terme (note 6)	**240**
	4 198
Valeur nette	
Capital-actions (note 7)	27 375
Déficit	(1 137)
	26 238
	30 436 $

Pour le conseil d'administration ont signé:

Madame Claudette Corneiller , administrateur

Monsieur Michel Noël de Tilly , administrateur

Société des établissements de plein air du Québec

Évolution de la situation financière

Exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

Activités d'exploitation	
Perte nette	(1 137) $
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement des liquidités:	
Amortissement des immobilisations	1 137
	—
Variation nette des autres postes:	
Fournisseurs et frais courus	1 720
Salaires courus à payer	404
Dépôts de clients	1 146
Subventions perçues d'avance	681
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	7
Comptes-clients	(112)
Stocks	(447)
Placements à court terme	(2 000)
Frais reportés au prochain exercice	(258)
	1 141
	1 141
Activités de financement	
Émissions de capital-actions	27 375
Dette à long terme assumée	240
	27 615
Activités d'investissement	
Immobilisations transférées	(24 611)
Acquisition d'immobilisations	(3 730)
	(28 341)
Augmentation nette des liquidités et liquidités à la fin de l'exercice	**415 $**

Notes complémentaires
31 mai 1986
(en milliers de dollars)

1. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de l'épuisement successif) et de la valeur nette de réalisation.

b) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles indiquées à l'annexe A, qui ont été transférées à la Société par décret le 5 juin 1985.

Tel que prévu par la loi, le décret a établi la valeur globale des actifs transmis à 25 100 000 $. La Société a émis des actions au ministre des Finances pour un montant équivalent. La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

- les terrains, bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et infrastructures du Parc du Mont Sainte-Anne et ceux de la Réserve de l'île d'Anticosti ont été évalués à leur valeur municipale normalisée estimée pour 1985;
- les terrains, bâtiments et infrastructures des autres établissements ont été évalués à une valeur nominale, compte tenu de leur vétusté pour certains et en tenant compte de leur valeur marchande, basée sur les revenus générés;
- l'évaluation des équipements est fonction de leur valeur nette dépréciée et tient compte du fait que les équipements transférés comprennent des véhicules lourds du Parc du Mont Sainte-Anne, des véhicules légers et utilitaires à la Réserve de l'île d'Anticosti ainsi que des mobiliers de chambres et accessoires de cuisine dans les autres établissements.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

Bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et systèmes d'enneigement artificiel	4 %
Équipement, mobilier et matériel roulant	20 %

c) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

d) Régime de retraite

Les employés réguliers de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

e) Revenus de subventions

La Société reçoit une subvention d'équilibre budgétaire couvrant sa perte nette avant subvention et amortissement, plus les remboursements de capital sur les emprunts effectués pour financer ses nouvelles immobilisations.

En plus, pour l'exercice 1985-1986, la Société a comptabilisé comme dépense les salaires payés par le Gouvernement pour des employés qui lui ont été prêtés durant la période du 8 juin au 22 octobre 1985. La Société a aussi reçu des subventions compensant les dépôts de clients encaissés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avant le début de ses opérations, mais pour des services à être fournis ultérieurement par la Société. Ces subventions ont été comptabilisées aux revenus des établissements concernés.

2. Statuts constitutifs

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a débuté ses opérations le 8 juin 1985 et son exercice se termine le 31 mai.

3. Stocks

Fournitures et pièces de rechange	341 $
Nourriture et boissons	56
Surplus de marchandises pour revente	50
	447 $

4. Placements à court terme

Dépôt bancaire, portant intérêt au taux de 8.75 %, encaissable sur demande	2 000 $

5. Immobilisations

	Valeurs transférées au 85-06-08	Acquisitions durant l'année	Amortissement accumulé	Valeur nette au 86-05-31
	$	$	$	$
Terrains	5 318	—	—	5 318
Bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et systèmes d'enneigement artificiel	17 782	3 078	762	20 098
Équipements et matériel roulant	1 511	652	375	1 788
	24 611	**3 730**	**1 137**	**27 204**

6. Dette à long terme

La Société a assumé l'engagement du Gouvernement de rembourser la dette obligataire de la ville de Beaupré pour des travaux effectués au Parc du Mont Sainte-Anne. Cette dette, d'un montant de 247 000 $ à la date du transfert, est remboursable par versements annuels de 7 000 $ finissant en l'an 2006 et portant intérêt au taux de 5 3/8 %	247 $
Portion échue durant l'année	7
	240 $

7. Capital actions

Autorisé:

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $	75 000 $

Émis:

Émises en paiement du transfert d'actifs du 8 juin 1985 — 251 000 actions	25 100 $
Émises et payées au comptant — 22 750 actions	2 275
	27 375 $

8. Engagements contractuels

a) La Société s'est engagée par contrats de bail de cinq ans à compter du 1er juillet 1985. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants:

1986-1987 — 93 771 $
1987-1988 — 93 771 $
1988-1989 — 93 771 $
1989-1990 — 93 771 $

b) Sur les contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours au 31 mai 1986, il y avait un solde de 4 771 000 $ à être finalisé au cours du prochain exercice.

9. Rémunération des administrateurs et dirigeants

Rémunération globale de 7 administrateurs en tant qu'administrateurs	11 $
Rémunération globale de 4 dirigeants dont 1 est également administrateur	183 $

10. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Au 31 août 1986, la Société avait conclu des engagements supplémentaires d'un montant de 1 072 500 $, relativement à des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations.

b) En août 1986, la Société a conclu un financement à long terme de 10 866 000 $, couvrant les immobilisations réalisées au Parc du Mont Sainte-Anne durant les exercices 1985-1986 et 1986-1987. Ce financement est garanti par des équipements spécifiques pour 4 258 000 $ et par une hypothèque sur les actifs du Parc du Mont Sainte-Anne pour 6 608 000 $.

Société des établissements de plein air du Québec

Annexe A — Autres renseignements

8 juin 1985
(en milliers de dollars)

	Valeur retenue				
	Terrains	Bâtiments et infrastructures	Équipements	Stocks	Total
	$	$	$	$	$
A — Actifs transférés:					
Mont Sainte-Anne	3 573	16 446	1 000	400	21 419
Île d'Anticosti	—	433	325	50	808
Manoir Montmorency	677	200	82	18	977
Fort-Prével	46	150	79	21	296
Le Domaine	—	103	25	—	128
Campings					
Amqui	132	50	—	—	182
Côte Sainte-Catherine	—	50	—	—	50
Kénogami	366	100	—	—	466
Stoneham	50	50	—	—	100
Voltigeurs	159	100	—	—	259
Baie-de-Percé	20	25	—	—	45
Pointe-de-Cascades	143	25	—	—	168
Côteau-Landing	147	25	—	—	172
Fort-Témiscamingue	5	25	—	—	30
	5 318	**17 782**	**1 511**	**489**	**25 100**

Annexe B — Autres renseignements

Exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

	Ski	Chasse et pêche	Hôtel et restaurants	Campings et activités d'été	Total
	$	$	$	$	$
B — Revenus:					
Mont Sainte-Anne	8 934	—	—	402	9 336
Île d'Anticosti	—	2 444	—	27	2 471
Manoir Montmorency	—	—	1 399	—	1 399
Fort-Prével	—	—	514	—	514
Le Domaine	—	57	455	—	512
Campings	—	—	—	713	713
	8 934	**2 501**	**2 368**	**1 142**	**14 945**

Société des établissements de plein air du Québec

Annexe C — Autres renseignements

Exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

	Traitements	Fournitures et achats	Autres dépenses directes	Total
	$	$	$	$
C — Dépenses directes:				
Mont Sainte-Anne	4 271	1 449	2 038	7 758
Île d'Anticosti	1 530	688	740	2 958
Manoir Montmorency	1 330	481	330	2 141
Fort-Prével	472	176	105	753
Le Domaine	337	144	83	564
Campings	798	156	432	1 386
	8 738	**3 094**	**3 728**	**15 560**
Siège social	887	67	702	1 656
	9 625	**3 161**	**4 430**	**17 216**

Annexe D — Autres renseignements

31 mai 1986
(en milliers de dollars)

	Revenus de subventions	Revenus d'équilibre budgétaire
	$	$
D — Subventions:		
Revenus de subventions		
Perte avant subventions et amortissement		(2 271)
Portion représentant des revenus encaissés par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche avant le 8 juin 1985, pour lesquels les services ont été rendus par la Société durant l'année 1985-1986	(1 018)	(1 018)
Salaires payés par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche pour les employés permanents prêtés à la Société du 8 juin au 29 octobre 1985	1 528	1 528
Perte ajustée avant subventions et amortissement		(1 761)
Plus:		
Paiement de capital sur les nouveaux emprunts		—
Subvention d'équilibre budgétaire	1 761	(1 761)
Revenus de subventions	**2 271**	
Subventions perçues d'avance		
Subventions au comptant reçues du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche		2 442
Subvention d'équilibre budgétaire		(1 761)
Subventions perçues d'avance		**681**